

Délibérations du conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNAT**

L'an deux mille douze, le douze juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROMAGNAT (Puy-de-Dôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François FARRET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2012

ETAIENT PRESENTS : M FARRET, MME AUDET, M BENAY, MMES CAPEL, CHAPUT, MM ODOUARD (à compter du point 8) CREISSIN, MME GUERMITE, M. NEVES , MMES FERREIRA, BRIQUET, MM DOR, SUTEAU, PRADEL, SCHNEIDER, BRUNMUROL, MMES ARNAL, GILBERT, DAUPLAT.

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur RITROVATO qui avait donné procuration à Monsieur NEVES

Madame ROUX qui avait donné procuration à Madame AUDET

Monsieur LAUMONT qui avait donné procuration à Monsieur FARRET

Monsieur BOURLIER qui avait donné procuration à Monsieur SUTEAU

Madame RATURAS qui avait donné procuration à Madame CAPEL

Monsieur SERPOLAY qui avait donné procuration à Madame CHAPUT

Madame MME MIOCHE-JACQUESSON qui avait donné procuration à Madame GUERMITE

Monsieur SIEGRIST qui avait donné procuration à Monsieur SCHNEIDER

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Mme PALLUT, MM. ODOUARD (pour les points 1 à 7), JOACHIN

Après avoir remercié les membres présents et excusé les absents, Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu de la réunion du 31 mai 2012. Ce document est adopté par 20 voix pour et 6 abstentions puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

Les Conseillers présents ou représentés, au nombre de 26, formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Marie FERREIRA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour occuper ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Objet : Projet Tocqueville - Revente des parcelles BH 87, 88 et 96 à l'OPHIS.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet intergénérationnel comprenant des logements locatifs sociaux et des logements pour familles d'accueil sur le site de l'ancienne école privée rue des Ecoles et du bâtiment de Tocqueville, la commune a acquis, par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF, les parcelles cadastrées BH 87-88-96, aux prix suivants :

Parcelle BH 87 : 53 325,00 €

Parcelle BH 88 : 290 000,00 €

Parcelle BH 96 : 400 000,00 €.

La réalisation de l'opération étant programmée courant 2012, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la revente de ces parcelles dont le prix d'achat global s'élève à 743 325 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

d'accepter que la participation à hauteur de 30% de la part de Clermont-Communauté pour un montant de 222 997,5 € soit affectée à cette opération. Cette participation procède du principe de décote mis en place par Clermont-Communauté, financé par les pénalités prévues par l'article 55 de la Loi n° 2000-1208 « Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000 et destiné à la construction de logements sociaux.

de confier la réalisation de ces logements sociaux à l'OPHIS du Puy-de-Dôme ;

d'approuver la revente de ces trois parcelles par l'EPF-SMAF à l'OPHIS,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes authentiques et tous les documents relatifs à cette opération.

A l'unanimité des suffrages exprimés, la présente proposition est transformée en délibération.

2. **Objet : Adhésion de la Communauté de communes du pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 19 novembre 2011, décidant l'adhésion de la communauté de communes du pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin, qui en ont fait la demande, au SIEG, du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public.

Le Maire indique ensuite aux membres du conseil qu'en application des dispositions de l'article L5212-17 du CGCT et en tant que commune membre du comité du SIEG du Puy-de-Dôme, il convient de se prononcer sur les adhésions de ces deux établissements de coopération intercommunale.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver** l'adhésion de la communauté de communes du pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public,
- **de prendre acte** qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4ème trimestre 2012 pour autoriser ces adhésions et le transfert de compétence optionnelle Eclairage Public à compter du 1^{er} janvier 2013.

A l'unanimité des suffrages exprimés, la présente proposition est transformée en délibération.

3. **Objet : Convention de mise à disposition de services avec Clermont Communauté**

Dans le cadre des relations entre la Commune et Clermont-Communauté au sujet de la gestion des voiries communautaires, il a été établi, depuis 2006, une convention pluriannuelle prévoyant la mise à disposition de services pour un correspondant de l'espace public. Cette convention pluriannuelle étant arrivée à échéance, Clermont-communauté propose une nouvelle convention fixant les modalités générales de mise à disposition des services techniques au titre de l'entretien des voiries communautaires, moyennant le remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition.

Cette convention sera ensuite complétée de fiches spécifiques d'identification des besoins réels de l'agglomération et des moyens mis à disposition par la commune.

Il est donc proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente.

A l'unanimité des suffrages exprimés, la présente proposition est transformée en délibération.

4. **Objet : Transformations de postes**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Commissions Administratives Paritaires du 7 juin 2012 ont émis un avis favorable à trois avancements de grade au titre du tableau d'avancement 2012.

Afin de permettre d'effectuer ces avancements de grades dans les meilleurs délais, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transformer les postes suivants à compter du 15 juillet 2012 :

- 1 poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet en poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste de Gardien de police municipale à temps complet en poste de Brigadier à temps complet ;
- 1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet.

A l'unanimité des suffrages exprimés, la présente proposition est transformée en délibération.

5. **Objet : Service civique**

Afin de compléter les activités du service Éducation, Jeunesse, Vie associative, Culturelle et Sportive en direction de nouveaux publics, il est proposé d'accueillir, à compter du mois de septembre 2012, un volontaire dans le cadre du service civique.

Les missions dans ce cadre relèvent de la médiation culturelle entre d'une part les différents publics (enfants des écoles, ALSH, adultes) d'autre part le service culture, en développant un lien entre les milieu artistique et scolaire et en accompagnant l'équipe animation dans le domaine de la culture.

Le coût pour la commune est estimé à 100,46 € par mois, l'agence du service civique versant l'indemnité principale à l'intéressé.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire

- à solliciter auprès des autorités compétentes un agrément au titre de l'engagement de service civique ;
- à signer le contrat d'engagement d'un volontaire dans le cadre du service civique d'une durée de 9 mois.

A l'unanimité des suffrages exprimés, la présente proposition est transformée en délibération.

6. **Objet** : Rapport annuel relatif au service de l'assainissement- Année 2011

Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, le délégataire du service public d'assainissement a établi son rapport annuel pour l'année 2011.

Résumé du rapport – comparatif avec le rapport 2010				
Chiffres clefs :				
	clients	volumes	km réseau communal	Prix/m3 du service
2010	2938	348 457 m3	70,349	1,3407 €
2011	2935	335 465 m3	70,939	1,3853 €
Coefficient de Révision du prix (abonnement et consommation) : 1,09455 au 1/12/2011.				
L'augmentation sur une facture type d'une consommation de 120 m3 sera en 2012 de 4% (+6,65 €) par rapport à 2011, cette augmentation s'explique par les évolutions prévues dans le cadre du contrat de fermage mais surtout par le passage du taux de TVA de 5,5 à 7%				
Faits marquants :				
Pollution de la Gazelle le 11 septembre 2011				
Mise en place par Clermont communauté d'un dispositif de suivi du déversoir rue du Pourliat				
Travaux de la commune sur différents déversoirs				
Mise à jour d'un déversoir non répertorié à Saulzet				
Bilan et perspectives :				
Equipements d'autosurveillance sur déversoirs (devis de 27 389 €)				
Réflexion sur un éventuel bassin d'orage au Pourliat pour prévenir tout risque de pollution de la Gazelle à partir du déversoir 12.				

Le rapport a été communiqué dans son intégralité à l'ensemble des élus. Il reste consultable en mairie durant 15 jours à compter de la publication de la présente délibération.
Le Conseil donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du présent rapport.

7. **Objet** : Indemnité exceptionnelle de stage

La commune a accueilli durant 2 mois une stagiaire pour faire une analyse dans deux domaines différents :

- réglementation en vigueur dans le domaine de la publicité extérieure,
- examen du rapport entre les documents d'urbanisme supra communaux et le plan local d'urbanisme. Ce stage de fin d'études Master 2 s'est déroulé en mai et juin 2012.

La qualité et l'utilité du travail réalisé justifient qu'une indemnité de stage soit versée. Le montant de cette indemnité est fixé à 500 €.

Il est proposé au conseil de se prononcer favorablement.

A l'unanimité des suffrages exprimés, la présente proposition est transformée en délibération.

8. **Objet : Etablissement public foncier- adhésion de la commune d'Ebreuil (03)**

Par délibération du 5 juin 2012, la commune d'Ebreuil a demandé d'adhérer à l'Etablissement public foncier.

Par délibération du 12 juin, l'assemblée générale de l'Etablissement a émis un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'Etablissement doivent ratifier cette demande d'adhésion.

Il est proposé au conseil de se prononcer favorablement à l'adhésion de la commune d'Ebreuil.

A l'unanimité des suffrages exprimés, la présente proposition est transformée en délibération.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19 heures 40**

M FARRET	MME AUDET
M BENAY	MME CHAPUT
MME CAPEL	MME FERREIRA
M ODOUARD	M JOACHIN
M DOR	M SUTEAU
M NEVES	M PRADEL
MME GUERMITE	M SCHNEIDER
M BRUNMUROL	MME GILBERT
MME ARNAL	MME DAUPLAT

Commentaires de l'opposition

Conseil municipal du jeudi 12 juillet 2012 – Délibérations

1. **Revente des parcelles de l'ex école privée à OPHIS**
 - Parcelles BH 87,88 et 96 pour un montant de 743 325 € acquises par l'EPF-SMAF pour le compte de la commune.
 - Solliciter la décote de 30% auprès de Clermont Communauté, sur fond alimenté par les pénalités prévues dans la loi SRU pour les communes ayant < 20% de logements sociaux
 - **Nous votons POUR.**
2. **Adhésion de la communauté de communes du pays d'Ambert et du Sivom Couze Pavin au SIEG du Puy de Dôme**
 - Pour le transfert de la compétence optionnelle « Eclairage public »
 - **Nous votons POUR**
3. **Transformations de postes**
 - Les commissions administratives paritaires ont émis un avis favorable à trois avancements de grade à compter du 15 juillet 2012
 - **Nous votons POUR**
4. **Convention de mise à disposition de services avec Clermont Communauté**
 - Concernant la zone artisanale de l'Artière
 - Convention existant depuis 2006 et qui arrive à échéance
 - Proposition d'une nouvelle convention
 - Remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition
 - **Nous votons POUR**
5. **Service civique**
 - Accueillir un volontaire à compter de septembre 2012 et pour 9 mois ayant pour mission le développement de liens entre les milieux artistique et scolaire.
 - Le coût pour la commune est 100,46 €/mois
 - NB : Suite à la loi du 10/03/2010. L'agence du service civique est dirigée par M. Martin Hirsch.
 - **Nous votons POUR**
6. **Rapport annuel relatif au service de l'assainissement – Année 2011**
 - 2935 clients, 335 465 m³, 70 km de réseau communal, 1,3853€ le m³.
 - Les faits marquants sont évoqués, ainsi que le bilan et les perspectives.
 - Nous sommes surpris de l'évolution importante du nombre d'interventions d'urgence : 2009 =23 ; 2010=17 ; **2011=56**. Serait liée au vieillissement du réseau et aux interventions suite à la pollution de la Gazelle
 - **Nous votons POUR**
7. **Indemnité exceptionnelle de stage**
 - Stage de fin d'études de Master 2 en mai et juin 2012 portant sur 2 sujets. La qualité et l'utilité du travail justifient le versement d'une indemnité fixée à 500 €.
 - **Nous votons POUR**